

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à 19 h, ce huitième jour du mois de janvier 2018, sont présents :

Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

En l'absence du maire, madame Renée-Claude Pichette, mairesse suppléante, préside la séance.

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, est absent.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-01-01 Ouverture de la séance

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 8 janvier 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-02 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants :

- Aide financière à Gestion secteur sud de Portneuf;
- Félicitations aux membres de la brigade du service incendie de la Ville;
- Félicitations à l'ensemble du personnel de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-01-03 Assemblée publique de consultation;
demande de dérogation mineure DM-17-013**

La présidente de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant la demande de dérogation mineure suivante :

- DM-17-013; 1332, rue Gingras;

Aucune personne ne souhaite intervenir au sujet de cette dérogation.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, la présidente de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique débute vers 19 h 07 pour se terminer vers 19 h 08.

RÉSOLUTION : 2018-01-04**Autorisation de dérogation mineure DM-17-013; 1332, rue Gingras**

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure numéro DM-10-06 a déjà été accordée en 2010 afin d'autoriser une marge de recul avant inférieure dans le cadre d'un projet de rénovation, soit de 7,0 m au lieu de 9,0 m, mais que la marge de recul avant prévue n'a pas été respectée dans le cadre de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme une marge de recul avant pour le bâtiment principal à 6,10 m au lieu du 9,0 m prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 30 novembre 2017 conditionnellement à ce que le demandeur procède à la démolition du portique au printemps 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-17-013 conditionnellement à ce que le demandeur procède à la démolition du portique au printemps 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-05**Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre, de la séance ordinaire ajournée du 18 décembre ainsi que la séance extraordinaire du 18 décembre 2017**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 décembre, de la séance ordinaire ajournée du 18 décembre ainsi que la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-06**Autorisation du paiement des comptes du mois de décembre 2017**

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois de décembre 2017 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette	19 295,50 \$
Service de la paie	237 577,04 \$
Dépenses incompressibles	17 359,45 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques	<u>294 423,75 \$</u>
Total:	568 655,74 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la mairesse suppléante et des membres du conseil sur les activités municipales du mois de décembre 2017

La mairesse suppléante et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de décembre 2017 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

**RÉSOLUTION : 2018-01-07 Financement et refinancement d'emprunts -
Résolution de concordance et de courte
échéance relativement à un emprunt par
obligations au montant de 4 759 000 \$ qui
sera réalisé le 30 janvier 2018**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Donnacona souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 759 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-507	457 000 \$
V-484	661 100 \$
V-484	3 348 900 \$
V-562	292 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros V-507, V-484 et V-562, la Ville de Donnacona souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document

requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE PORTNEUF
1, RUE DU JARDIN
PONT-ROUGE, QC
G3H 0H6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Donnacona, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-507, V-484 et V-562 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-08 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure de calcium comme abat-poussière pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De confirmer le versement d'une aide financière de 400 \$ au comité organisateur de la vente de garage du secteur Les Écureuils qui se tiendra le 25 et le 26 août prochain.

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser cette aide financière sur présentation des pièces justificatives confirmant les dépenses à l'égard des besoins exprimés dans la correspondance du 16 novembre 2017;

D'autoriser une dépense de 400 \$ à même le poste budgétaire n° 02-110-00-493 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-11 Aide financière à l'organisme l'Arc-en-Ciel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite redistribuer à des organismes les pourboires récoltés à la Maison de la culture Georges-Hébert-Germain durant l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une partie des montants reçus à l'organisme L'Arc-en-Ciel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser une aide financière de 397,20 \$ à l'organisme l'Arc-en-Ciel;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-12 Aide financière au Club Patrimoine et musique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite redistribuer à des organismes les pourboires récoltés à la Maison de la culture Georges-Hébert-Germain durant l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une partie des montants reçus au Club Patrimoine et musique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De verser une aide financière de 481,75 \$ au Club Patrimoine et musique;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-13

Aide financière à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Donnacona

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite redistribuer à des organismes les pourboires récoltés à la Maison de la culture Georges-Hébert-Germain durant l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une partie des montants reçus à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 370,63 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Donnacona;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-14

Mandat de services professionnels d'ingénierie relatif aux travaux de prolongement de la rue Piché; adoption des critères de sélection et détermination de leur pointage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona prévoit procéder au prolongement de la rue Piché;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un bureau d'ingénieur-conseil sont requis pour réaliser les plans et devis de ce projet et effectuer les travaux de surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT les règles applicables relatives à l'adjudication des contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application de ce système prévoit que le conseil municipal doit adopter des critères de sélection et déterminer leur pointage maximum;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu d'adopter les critères de sélection et les pointages tels que décrits pour faire l'évaluation des offres de services professionnels d'ingénierie relatifs aux travaux de prolongement de la rue Piché;

Les critères suivants sont utilisés pour évaluer les offres et la description de chacun de ces derniers est jointe en annexe de la présente résolution:

- Expérience du soumissionnaire (20 points)
- Compétence et disponibilité du responsable du projet (30 points)
- Organisation de l'équipe de projet (30 points)
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables (15 points)
- Qualité de l'offre de services (5 points)

L'évaluation de chacun des cinq critères ci-dessus sera réalisée de la façon suivante :

- 100 % x points : Excellent (dépassé sous tous les aspects le niveau de qualité recherché)
80 % x points : Plus que satisfaisant (dépassé sous plusieurs aspects le niveau de qualité recherché)
60 % x points : Satisfaisant (atteint le niveau de qualité recherché)
40 % x points : Insatisfaisant (n'atteint pas, pour certains aspects importants, le niveau de qualité recherché)
20 % x points : Médiocre (n'atteint pas, pour plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché)
0 % x points : Nul (rien dans l'offre ne permet d'évaluer ce critère)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION : 2018-01-15 Aide financière à Gestion santé secteur sud de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 de la Ville prévoit une aide financière de 30 000 \$ à l'organisme Gestion santé secteur sud de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de procéder à un premier versement de 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser à l'organisme Gestion santé secteur sud de Portneuf une aide financière de 15 000 \$;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-520-00-967 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-16 Félicitations aux membres de la brigade du service de sécurité incendie de la Ville pour leurs interventions du 2 et du 4 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade du service de sécurité incendie de la Ville de Donnacona ont eu à intervenir sur deux incendies majeurs l'un à Donnacona et l'autre en soutien au service de sécurité incendie de Cap-Santé respectivement le 2 ainsi que le 4 janvier;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions sur des incendies majeures ont mobilisé les membres de la brigade durant plusieurs heures dans des conditions difficiles en raison notamment du froid;

EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter les membres de la brigade du service de sécurité incendie de la Ville de Donnacona pour leurs interventions du 2 et du 4 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-01-17**Félicitations à l'ensemble du personnel de l'hôtel de ville pour leur participation et leurs efforts dans le cadre des déménagements et de la relocalisation temporaire des services de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'hôtel de ville a nécessité pour le personnel de l'hôtel de ville de participer à deux déménagements en plus de maintenir les services durant plusieurs mois dans des locaux temporaires;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a nécessité de la part du personnel de la collaboration, de l'adaptation et des efforts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations n'auraient pas pu se dérouler sans la collaboration de tout le monde tout en maintenant les services à la population;

EN CONSÉQUENCE

Il est unanimement proposé

Et il est résolu de féliciter l'ensemble du personnel de l'hôtel de ville pour leur participation à l'ensemble des activités des déménagements ainsi que leurs efforts pour le maintien des services durant la période de relocalisation.

Adoptée à l'unanimité

Liste de la correspondance**Décembre 2017**

	No. Correspondant	Sujet	Classement
1	MAMROT	Programme de transferts de la taxe sur l'essence. Versement	208-140
2	Le Relais de la Pointe-Aux-Écureuils	Remerciement pour représentation à la parade d'Halloween 2017	112-120
3	NIL	NIL	
4	Pierre-Luc Gignac	La Randonnée Jimmy Pelletier 2018 – Autorisation de passage	802-112
5	Jean-Claude Léveillé, maire	Réponse à une demande de radiation d'intérêts	113-120
6	CBJC	Projet de parc linéaire de la Jacques-Cartier	207-130
7	Min de la Culture et des Communications	Aide financière de 17 700 \$, Développement des collections des bibliothèques	208-140*
8	PME inter, notaires	Vente des lots 3507853, 3507893, 3508072, 3508076, 3508081 et 3508085 à Donnacona	403-161*
9	Les éditions Les Mots livrés	Demande de contribution financière – Projet La Gang des exclus	207-130
10	École Louis-Jobin, St-Raymond	Demande d'appui financier pour venir en aide aux jeunes	207-130
11	Société d'habitation	Lettres patentes, création de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf	114-250*

RÉSOLUTION : 2018-01-15**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 20 h 00.

Madame Renée-Claude Pichette,
Mairesse suppléante
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire

